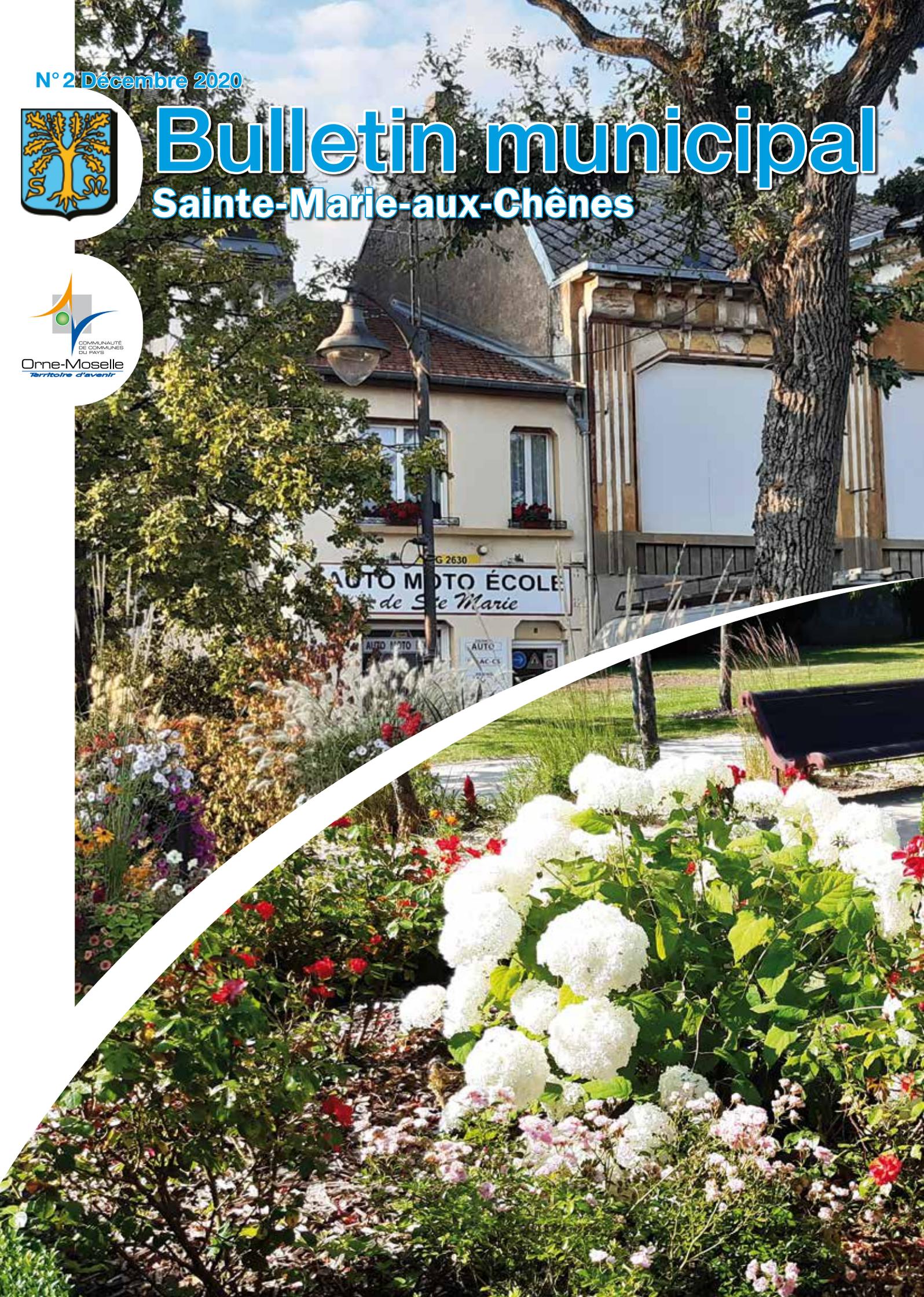


N° 2 Décembre 2020



# Bulletin municipal

## Sainte-Marie-aux-Chênes





# Sommaire

N° 2 Décembre 2020

- Le mot du Maire ..... p. 3
- Travaux..... p. 8-9
- Culture ..... p. 10
- Affaires scolaires..... p. 11-13
- Manifestations ..... p. 14
- Vie associative..... p. 15-19
- Vie économique..... p. 20-21
- Urbanisme..... p. 22
- Expression des groupes d'élus..... p. 23
- Infos..... p. 24-28
- Régie d'électricité..... p. 29-31



# Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

2020 se termine, cette année restera dans nos mémoires par cette crise sanitaire sans précédent qui touche le monde entier.

Malgré cela, nous devons rester positifs et continuer à avancer.

En mars, vous nous avez accordé votre confiance sur un programme et en mai, nous nous sommes mis à l'œuvre. Des commissions de travail ont été composées, comme il se doit, et les projets ont commencé à se concrétiser : vous allez les découvrir en consultant ce bulletin municipal.

Dans ce contexte extrêmement difficile, nous avons fait le nécessaire pour maintenir le service public, l'entretien de la commune et l'accueil des enfants dans des conditions sereines, que ce soit à l'école, au périscolaire ou à la cantine, nous nous sommes souciés des seniors et avons également soutenu nos commerçants en nous adressant au Préfet de Moselle.

Des mesures ont été prises pour vous protéger, comme le port du masque, et je vous demande de bien vouloir le respecter. Toutes les manifestations ont été annulées, à notre plus grand regret car elles auraient été l'occasion de se rencontrer et d'échanger dans la convivialité. Malheureusement, ce sera également le cas pour tous les événements prévus jusqu'en début d'année prochaine, c'est un choix de précaution et de prévention.

Je reste, ainsi que toute l'équipe municipale, à votre écoute et à votre service, en espérant, comme vous tous, des jours meilleurs pour 2021.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, une bonne fin d'année 2020.

Prenez soin de vous.

Et je terminerai par une citation de Tenzin GYATSO :

*Il n'y a que deux jours dans l'année que rien ne peut être fait. L'un s'appelle Hier et l'autre s'appelle Demain. Aujourd'hui est le bon jour pour aimer, croire, faire et surtout vivre.*

Le Maire,  
**Sylvie LAMARQUE**

# Affaires financières

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

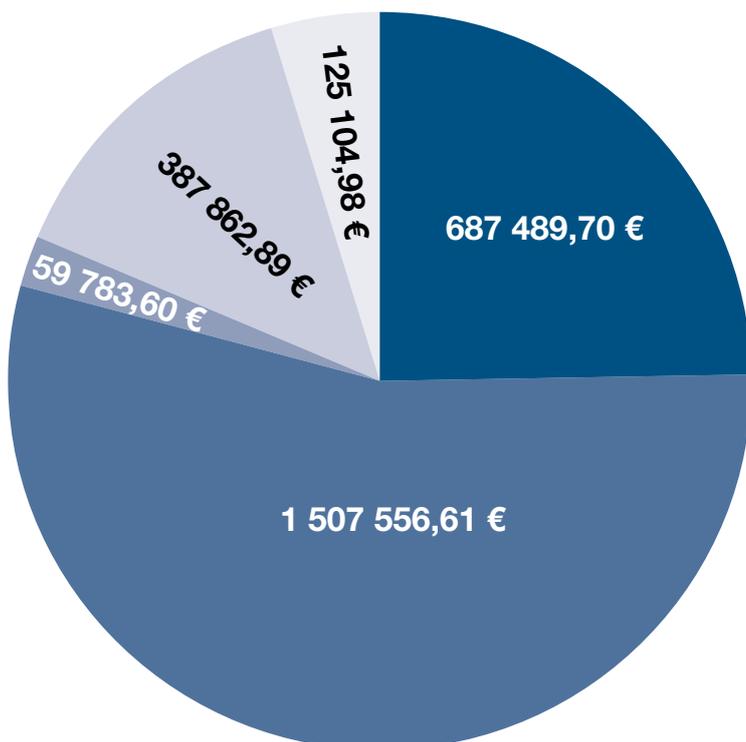
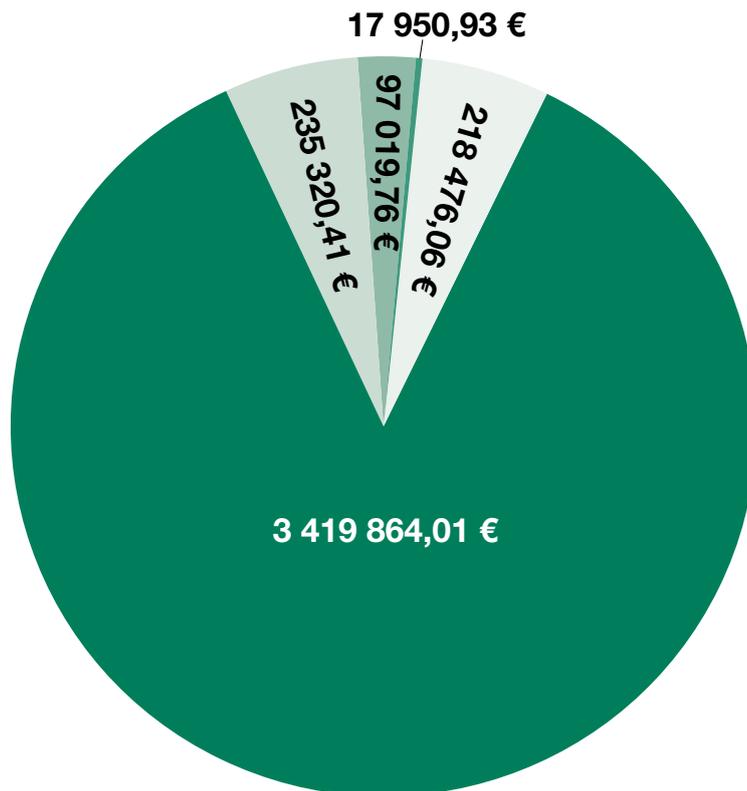
### Section Fonctionnement

Il s'agit de l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant du service public.

#### RECETTES

- Atténuation de charges : remboursements sur rémunérations du personnel, rabais...
- Opérations d'ordre
- Produits de gestion courante : Périscolaire, location de salle, etc...
- Produits versés par les entités publiques : impôts, dotations, taxes, etc...
- Autres : produits de cession, remboursements des assurances, etc...

**Total : 3 988 631,17 €**



#### DÉPENSES

- Charges Générales : eau, électricité, gaz, entretien bâtiments, etc...
- Charges de personnel
- Opérations d'ordre
- Autres charges : Subventions, emprunts, etc...
- Charges exceptionnelles et dotations

**Total : 2 767 797,78 €**

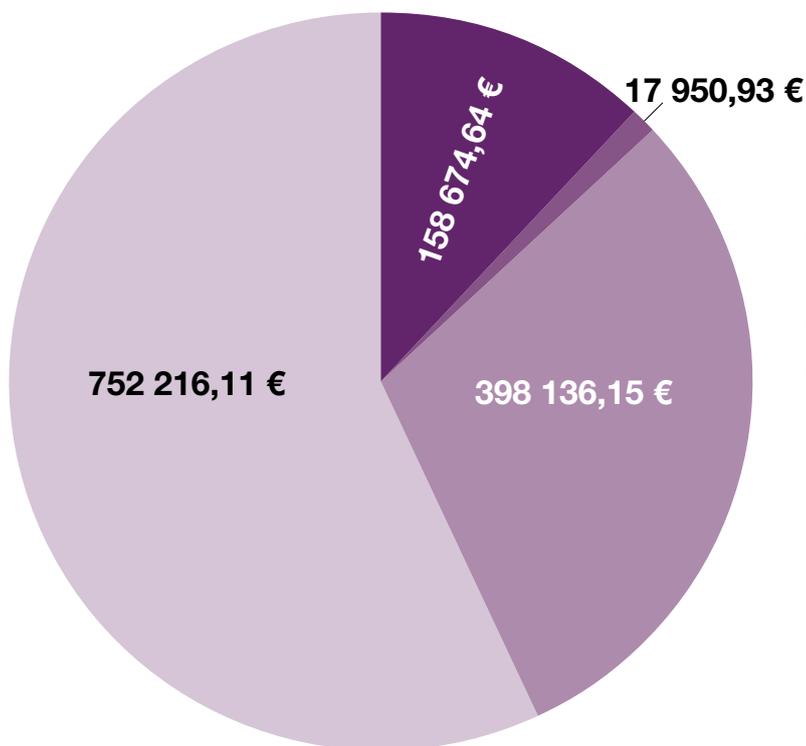
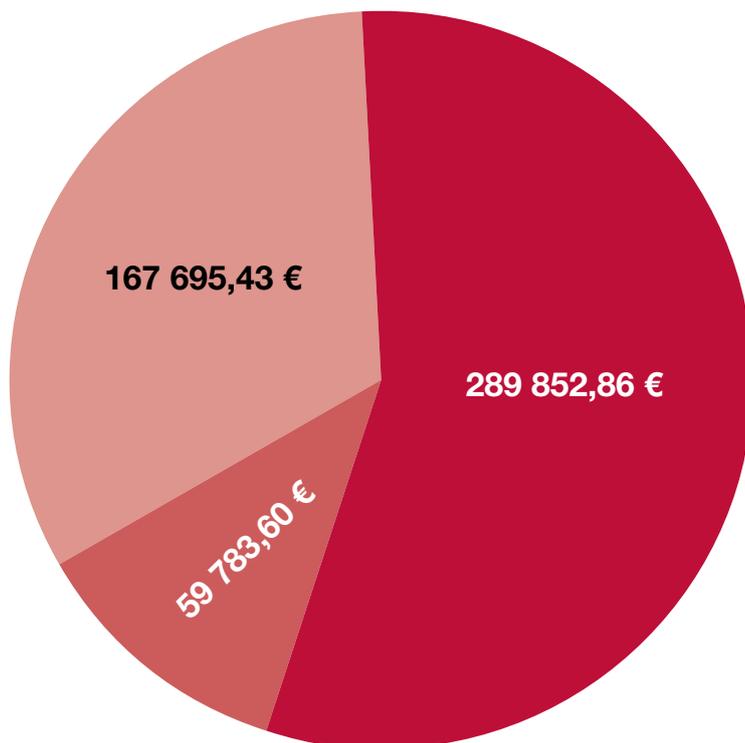
## Section Investissement

Il s'agit des dépenses et recettes, à caractère exceptionnel : c'est ce qui permet d'accroître le patrimoine de la commune.

### RECETTES

- Apport et dotations : FCTVA, taxe d'aménagement...
- Opérations d'ordre
- Subventions sur travaux effectués

**Total : 517 331,89 €**



### DÉPENSES

- Autres charges : emprunts, frais pour réalisation PLU, etc...
- Opérations d'ordre
- Achats : terrains, véhicule, mobilier, etc...
- Travaux dans les rues, les bâtiments, les espaces verts...

**Total : 1 326 977,83 €**

**Le compte administratif 2019 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 5 mars 2020.**

**Il correspond aux dépenses et recettes effectivement réalisées en 2019.**

**NB : les opérations d'ordre sont des écritures comptables sans réel transfert d'argent.**

# Affaires financières (suite)

## BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 a été voté le 5 mars 2020 :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépense</b>	7 215 341,29 €	4 637 047,90 €
<b>Recette</b>	7 215 341,29 €	4 637 047,90 €

## TAUX D'IMPOSITION

Ces derniers demeurent inchangés :

- ▶ Taxe d'habitation : 16,86 %
- ▶ Taxe foncière sur le bâti : 14,59 %
- ▶ Taxe foncière sur le non bâti : 55,05 %

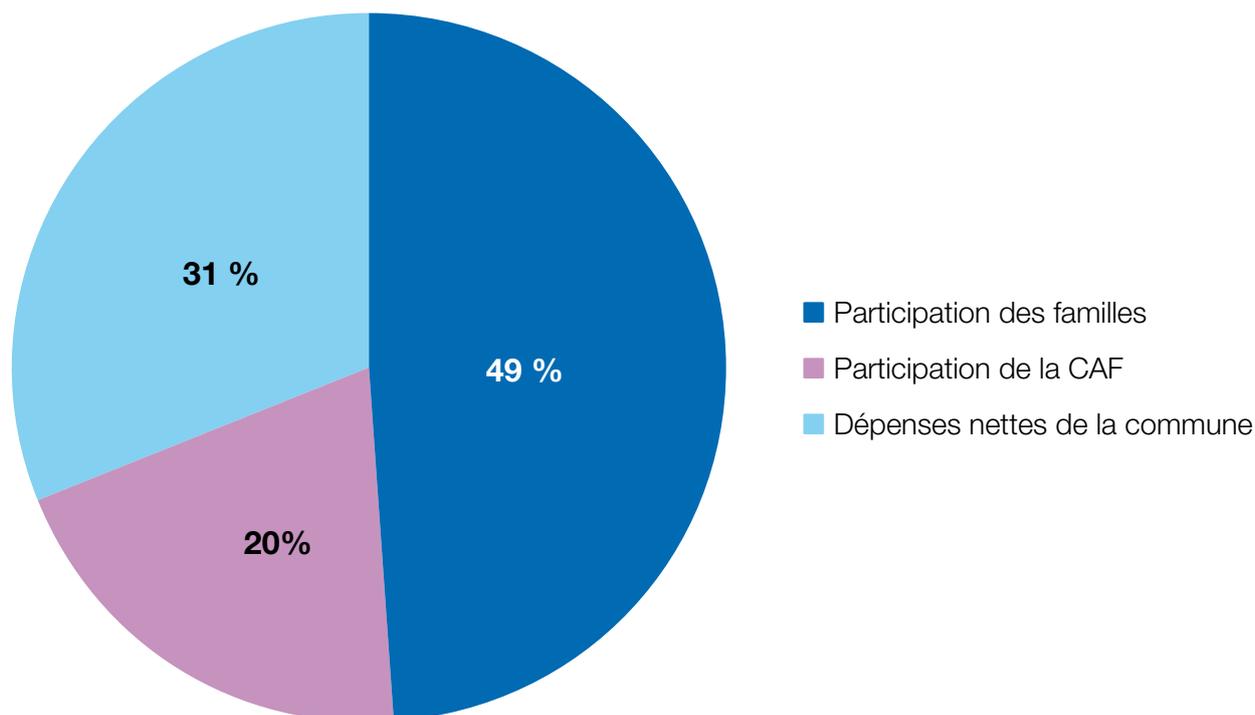
## DÉPENSES SCOLAIRES 2019/2020 du 01/09/2019 au 31/08/2020

Type des Dépenses	ÉCOLE MATERNELLE 172 ENFANTS	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 275 ENFANTS	TOTAL des 2 ÉCOLES
Fournitures Scolaires	5 860,28 €	8 198,47 €	14 058,75 €
Festivités de Noël (Spectacle, cadeaux, chocolats)	1 416,08 €	2 312,62 €	3 728,70 €
Personnel Entretien	32 802,34 €	46 930,51 €	79 732,86 €
ATSEM	107 332,56 €	–	107 332,56 €
Consommables (Eau, Internet, Téléphone, gaz, Elec, Photocopies)	7 134,40 €	17 666,01 €	24 800,41 €
Subvention coopérative scolaire	150,00 €	150,00 €	300,00 €
Divers entretien de l'école + Maintenance Bâtiment + Lutte Covid	3 488,07 €	5 635,95 €	9 124,02 €
Divers Achats (Lits et matelas pour maternelle)	2 043,50 €	–	2 043,50 €
Sorties Piscines (entrées et trajets)	–	2 189,88 €	2 189,88 €
Projets Scolaires (Sorties et transport)	–	1 940,00 €	1 940,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 227,24 €</b>	<b>085 023,44 €</b>	<b>245 250,68 €</b>

# CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

## Dépenses et recettes des activités périscolaires et extrascolaires (Exercice 2019)

Dépenses	Montant	Pourcentage
Participation des familles	178 581,48 €	48,84%
Participation de la CAF	73 345,22 €	20,06%
Dépenses nettes de la commune	113 742,62 €	31,10%
<b>TOTAL</b>	<b>365 669,32 €</b>	



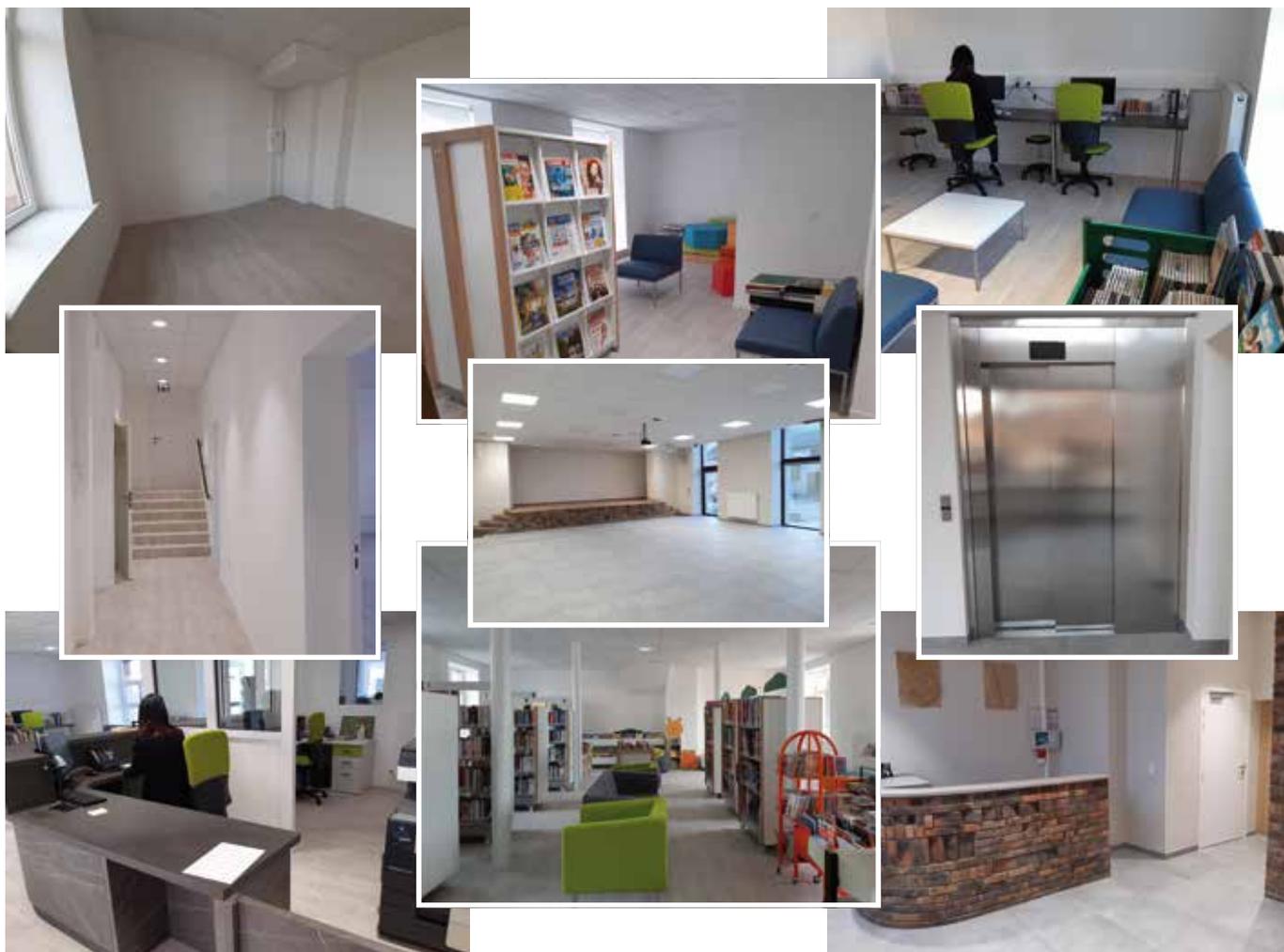
Type d'association	Nom	Montant	Type d'association	Nom	Montant
<b>Sportives</b>	ASP Sainte Marie-aux-Chênes	2 000,00 €	<b>Patriotiques</b>	FNACA	255,00 €
	ASP AIKIBUDO	2 500,00 €		Souvenir Français	155,00 €
	ASP BASKET	31 500,00 €		UNC	255,00 €
	ASP Football	8 500,00 €	<b>Sociales</b>	Donneurs de sang	250,00 €
	Judo CLUB	5 000,00 €		Club de l'amitié	700,00 €
	ASP TENNIS	3 000,00 €		FDAJ	641,25€
	ASP Tennis de table	9 500,00 €		Amicale du personnel	2 000,00 €
	ASP Pétanque	600,00 €	<b>Sécurité</b>	Prévention routière	100,00 €
	Club canin	600,00 €	<b>Total subventions 2020 : 70 997,50€</b>		
<b>Culturelles &amp; Artistiques</b>	CCL (Temps libre)	2 000,00 €			
	Chorale	800,00 €			
	AMOMFERLOR	641,25 €			

## Réhabilitation du bâtiment de la bibliothèque

Un marché de travaux a été lancé fin 2018 pour réhabiliter le bâtiment sis 3 rue Arago, abritant principalement la bibliothèque. Le but était de le remettre aux normes, tant incendie qu'accessibilité, mais aussi de lui redonner de l'attrait et de la modernité, tout en conservant l'architecture générale de l'immeuble.

L'ordre de démarrer les travaux a été donné aux entreprises attributaires début mars 2019. Les travaux auraient dû durer environ 9 mois. Malheureusement, certaines faiblesses, dues à la vétusté du bâtiment, ont nécessité de conforter les planchers afin qu'ils puissent soutenir le poids des livres. De plus, le chantier a dû être arrêté de longs mois du fait de l'épidémie de COVID-19. Mais aujourd'hui, le bâtiment est prêt à accueillir son public.

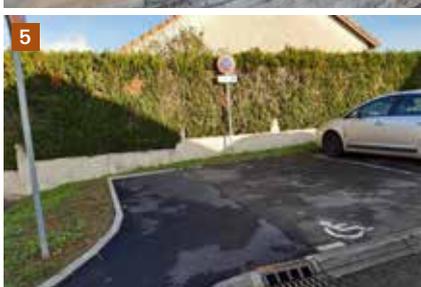
Le coût total s'élève à presque 1 520 000 € HT dont près de 40 % de subventions (250 000 € de la CAF, 93 000 € de l'État, 80 000 € de la Région et 150 000 € du Département).



## Autres travaux

### Cimetière

**1** Aménagement du columbarium avec la réfection du sol par l'entreprise WH, pour un montant de 9 386 € TTC.



### Bâtiments

**2** Extension de la cantine, d'une superficie d'environ 56 m<sup>2</sup> permettant l'accueil de 50 enfants supplémentaires. Réalisation en construction modulaire par l'entreprise Cougnaud, pour un montant de 151 039 € TTC.

**3** Pour la sécurité des personnes qui occupent le gymnase Arago, des travaux d'automatisation des trappes de désenfumage ont été effectués par l'entreprise « Pro incendie » pour un montant de 10 980 € TTC.

**4** Installation de défibrillateurs extérieurs sur les bâtiments du gymnase Arago, du stade, de la mairie et de la salle Abbé Grégoire pour un montant de 6 929 € TTC.

### Voirie

**5** Aménagement d'un parking pour personne à mobilité réduite, rue des Rouges Gorges afin de faciliter l'accès en fauteuil. Réalisation par l'entreprise WH. Coût des travaux : 5 475 € TTC.

**6** Aménagement d'une zone bleue de stationnement et d'un espace pour les piétons, rue Gambetta, avec deux emplacements « arrêt minute » pour faciliter l'accès à la boulangerie. Réalisation par l'entreprise WH de Sainte Marie. Coût de l'opération : 56 521 € TTC.

**7** Sécurisation « du passage piéton », réalisée par les agents du service technique de la commune. Pour ne pas gêner les commerces de proximité, la zone bleue de stationnement a été prolongée.

**8** Installation de radars pédagogiques aux différentes entrées de ville afin de faire respecter la limitation de vitesse en place. Société ELAN CITE pour un montant de 8 644 € TTC.

**9** Modification de l'îlot vert, à l'entrée de Sainte Marie sur la D 643 ; dangereux pour nos agents en cas d'intervention, il a été remplacé par un revêtement en enrobé par l'entreprise WH pour un montant de 4 200 € TTC.

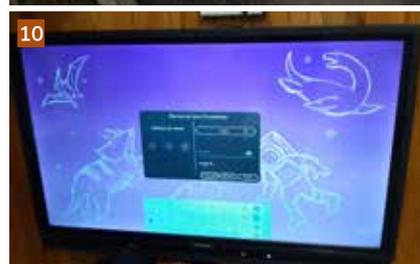
### Écoles

**10** Équipement des six classes de l'école maternelle en écrans numériques interactifs par la société TI CONCEPT pour un montant de 18 288 € TTC.

**11** Pose de rideaux occultants dans deux classes de l'école Houpert. Entreprise Priva'stores de Roncourt. Coût : 5 472 € TTC.

**12** Création de portes « issue de secours », comme le demande la législation défense incendie dans les classes de l'école du Château. Entreprises SOREHA de Labry, IRIS, MULLER et ANTOINE pour un montant de 18 477 € TTC.

**13** Suivant une démarche écologique, par économie d'énergie, les lampes des classes de l'école Houpert ont été remplacées par un éclairage « LED ».



## Médiathèque



La bibliothèque a continué tout au long de l'année à accueillir les classes de maternelle et de primaire par petits groupes dans ses locaux provisoires.

Les classes de Maternelle ont ainsi pu profiter des lectures de Noël de quelques collégiens volontaires grâce au partenariat passé avec le CDI du collège Gabriel Pierné.

Lors du déconfinement, un système de drive a été mis en place afin de continuer à assurer un service aux lecteurs, avant la reprise d'un fonctionnement presque normal, avec l'application des gestes barrières bien entendu.

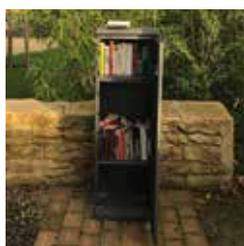


Le rallye Halloween a fait le plein de monstres ! Avec des départs décalés tout au long de l'après-midi et une organisation respectant les consignes sanitaires, les familles ont pu découvrir le mauvais tour joué par la sorcière. Un bel après-midi avec Jeux & Compagnie, offert par la municipalité avec le goûter !

## Visite des archives départementales



La bibliothèque a proposé une visite commentée des archives départementales et de l'exposition consacrée à l'espionnage (sabotage et clandestinité 1914-1945) le 15 novembre 2019. Les frais de transport ont été pris en charge par la commune.



## Cabane à livres

Une nouvelle cabane à livres vient d'être installée au parc municipal. Elle est alimentée régulièrement par la bibliothèque municipale. Vous prenez ou vous déposez un livre, vous le rendez ou vous le gardez. La seule condition est que les livres déposés soient en bon état et susceptibles d'être lus par tous.

Il s'agit de la deuxième cabane à livres, la première ayant été brûlée, volontairement. Merci d'avance de respecter ce lieu d'échanges.

## Horaires

À compter du 8 décembre 2020, et suite à la réhabilitation complète du bâtiment situé 3 rue Arago, la médiathèque de Sainte Marie-aux-Chênes peut vous ouvrir ses portes sur les plages horaires suivantes :

	Période scolaire	Hors période scolaire
LUNDI		-
MARDI	8h30 - 12h00	
MERCREDI	8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00	
JEUDI	-	8h30 - 12h00
VENDREDI	8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00	
SAMEDI	9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00	
DIMANCHE	-	

## Portage de livres à domicile

Chaque premier jeudi du mois, mise en place d'un service de portage de livres à domicile à destination des usagers de la bibliothèque âgés de plus de 70 ans ou ne pouvant temporairement se déplacer.

Modalités et renseignements : s'inscrire au préalable en bibliothèque, ou par téléphone au 03 87 61 86 92, ou par mail : bib-smac@orange.fr

# Affaires scolaires

## Rentrée scolaire 2020/2021

### Les effectifs :

- élémentaire : école du château : 120 élèves pour 5 classes.  
école de la mairie : 152 élèves pour 6 classes.
- maternelle : 153 élèves pour 6 classes.

Suite au départ à la retraite de M<sup>me</sup> Yvette BRULÉ, Anaïs SCHMIT, faisant fonction d'ATSEM, a rejoint l'équipe composée de Catherine CONREAUX, Elsa SMANJOTTO, Isabelle MOREAU, Sandrine DALL'ARMELLINA.

**Pour cette année scolaire 2020 / 2021**, les écoles accueillent quatre nouveaux enseignants :

- M. Messmer le lundi dans la classe de moyenne section de la directrice à la maternelle.
- M<sup>me</sup> Louis à la Mairie dans la classe de CM2.
- M<sup>me</sup> Kutschruiter le vendredi dans la classe de CM1/CM2 à la Mairie.
- M<sup>me</sup> Sorel en complément de mi-temps dans la classe de CE2 de la directrice à la Mairie.



### NOUVEAUX HORAIRES : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

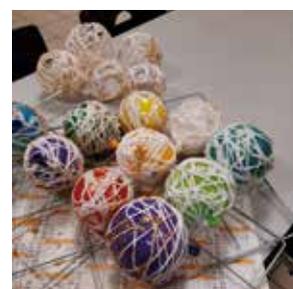
- Élémentaire :  
école du château : 8h30-11h45 et 13h45-16h30  
école de la mairie : 8h15-11h30 et 13h30-16h15
- Maternelle : 8h30-11h45 et 13h45-16h30

## Périscolaire



Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Accueil des enfants dès scolarisation obligatoire (plus besoin d'attendre les 3 ans révolus).  
Accueil du matin : 7h30-8h30  
Accueil de midi : 11h30-13h45  
Accueil du soir : 16h15-18h30

**MERCREDIS LOISIRS** : 13h30-17h00  
Lieu d'accueil : centre socioculturel rue Arago.  
Inscription au trimestre.



## Vie scolaire



### SAINT NICOLAS :

Jeudi 05 décembre 2019, distribution de papillotes par Saint-Nicolas accompagné du Père Fouettard aux enfants de chaque classe de la maternelle et du château. Comme tous les ans, la chorale de l'école a chanté quelques comptines aux deux compères.

# Affaires scolaires (suite)



## PÈRE NOËL :

Vendredi 20 décembre 2019, le Père Noël a distribué des livres et des chocolats aux enfants de la maternelle ; les mêmes présents ont été offerts par les élus aux élèves de l'élémentaire.



## SORTIE SCOLAIRE :

les élèves de la maternelle ont pu apprécier le spectacle du cirque Médrano au parc des expositions à Metz Vendredi 06 décembre 2019 : ils en ont gardé un excellent souvenir.



## SPECTACLES DE NOËL :

deux spectacles ont été proposés aux enfants

- Mardi 17 décembre 2019, un conte musical « Le manteau rouge » avec des marionnettes a enchanté les petits de la maternelle.
- Jeudi 05 décembre 2019, un spectacle interactif « La légende du cristal magique » a permis à tous les enfants de l'élémentaire de participer à l'aventure grâce aux artistes, ombres, marionnettes et décor vidéo géant.



**SÉJOUR SKI MORZINE :** 31 élèves de CM2 se sont inscrits au séjour ski à Morzine organisé par la commune en partenariat avec Vacances Pour Tous du 16 au 22 février 2020. La pratique du ski alpin est organisée pour tous les niveaux sur les différents sites du domaine des « Portes du Soleil ». En plus de cette pratique de la glisse, l'activité neige est complétée par des sorties, la découverte du milieu montagnard, des veillées, des animations sur le site.

## Les centres de loisirs 2020

**Vacances d'hiver du 17 au 28 février.**

› thème : « le carnaval des Art'istes »

- activités multiples sur le thème (peinture, bricolage)
- jeux collectifs et sportifs **1**

**Vacances de printemps annulées pour cause de confinement.**

**Vacances d'été du 06 au 31 juillet.**

› thème : « le monde imaginaire »

- mise en place d'ateliers au choix des enfants et selon leur âge. **2**

**Vacances d'automne du 19 au 30 octobre.**

› thème : « quand je serai grand, je serai... »

- rencontre avec M<sup>me</sup> le Maire. **3**
- spectacle « Coche Sportif » organisé par la Ligue de L'enseignement Fol57 avec subvention de la préfecture de la Moselle ; spectacle musical où les trois protagonistes invitent les enfants à un cours de sport rythmé et où ils véhiculent une énergie douce et joyeuse qui emporte les spectateurs dans l'aventure. **4**



# Manifestations



## Diaporama

### Concert de nouvel an

Concert donné par l'orchestre symphonique et d'harmonie sous la direction du chef Ferdinand BISTOCCHI. **1**

### Galette des rois au club de l'amitié

Reines et rois désignés après la dégustation de la galette offerte par la municipalité. **2**

### Maison de retraite

Visite de St Nicolas à la maison de retraite en présence du Maire et des élus. Un cadeau a été offert par la municipalité aux résidents. **3**

### Marché de Noël

Organisé par le Conseil de Fabrique, le marché de Noël a obtenu un immense succès grâce aux exposants qui ont présenté des objets de qualité. **4**

### Noces d'or et de diamant

Les couples fêtant leur 50 et 60 ans de mariage ont été reçus par la municipalité qui leur a offert un cadeau et a partagé avec eux le verre de l'amitié. **5**

### Vœux du Maire

Comme chaque année, la cérémonie des vœux a rassemblé les forces vives de la commune. Le Maire, Roger Watrin, a salué l'investissement de chacun et a souhaité à toute l'assistance une bonne et heureuse année. **6 7**



# Vie associative

## A.S.P. AÏKIBUDO

Président : Norbert HAJDRYCH  
23, rue Rabelais à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
03 87 61 80 96  
norberth57@hotmail.fr



## A.S.P. BASKET

Président : A. NARDOZI  
6, rue Conot Chenoy à ST PRIVAT-LA-MONTAGNE  
aspbasketnardozi@free.fr  
Contact : L. ALBANESE 03 87 51 98 20 ou 06 65 35 24 89



## CENTRE CULTURE ET LOISIRS

Présidente : Marie-Hélène LELEYTER  
25, rue des Bleuets  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
06 62 56 80 97  
Leleyter50@orange.fr



## A.S.P. FOOTBALL

Président : Jean-Marc LAMORTE  
10 rue Principale à HABONVILLE SAINT-AIL  
06 12 28 27 71  
saintemarieauxchenes.as@moselle.lgef.fr



## JUDO CLUB

Président : Grégory BANKA  
8 rue Verlaine  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
07 82 05 05 13  
Judo.smac@laposte.net



## A.S.P. TENNIS

Président : Thomas CARDENAS CARMONA  
8 rue des Bouvreuils  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
06 73 52 34 47  
asptennismac@gmail.com



## A.S.P. TENNIS DE TABLE

Président : Richard VIBERT  
5, rue des Roses  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
06 81 08 93 84  
richard.vibert@9online.fr



## A.S.P. PÉTANQUE

Président : Guy ALDINI  
4, rue Racine à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
03 87 61 82 73  
guy.aldini@gmail.com



## CHORALE "CHŒUR DE CHÊNE"

Président : Robert GRADELER  
3 rue Arago à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
03 87 53 44 27  
robert.gradeler@sfr.fr



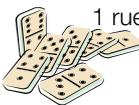
## CLUB CANIN

Président : David BIGOT  
19, rue des Lys à AVRIL  
06 87 55 29 25  
http://clubcaninsmac.wifeo.com



## "CLUB DE L'AMITIÉ, VIVE LA VIE"

Présidente : ROBERT Dominique  
1 rue de Lorraine à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
03 87 61 86 85 - 06 68 18 62 35  
clubdelamitie-smac@outlook.fr  
dominique18.robert@orange.fr



## FNACA

Alphonse DENIS  
18 rue des Jonquilles  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
Secrétaire : Nicole HECTOR  
03 87 61 92 23



## SECOURS POPULAIRE

Présidente : Brigitte GASTRINI  
4, rue de Moselle  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
06 29 99 77 73 - s.p.f.haut-plateau@hotmail.fr



## RESTOS DU CŒUR

Responsable : Guy PEREIRA  
06 34 23 07 83  
guymoselle57@hotmail.fr



## CONSEIL DE FABRIQUE

Présidente : Solange MERLO  
2 rue des Hirondelles  
à STE MARIE-AUX-CHÊNES  
Contact: Eugène STEFANIAK : 03 87 61 82 21



## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC) et LE SOUVENIR FRANÇAIS

Président : Louis LAURILLARD  
4, rue des Passeurs à AMANVILLERS  
03 87 53 40 60



## DONNEURS DE SANG DU HAUT PLATEAU MESSIN

Président : Patrick ISARNO  
50, Grand Rue à AMANVILLERS  
03 87 53 43 75 ou 06 79 81 12 91  
patrick.isarno@orange.fr



## A.S.P. SAINTE MARIE-AUX-CHENES

Président : Patrick NEUBERT  
patrick.neubert26@orange.fr



# Vie associative

## ASP AIKIBUDO

Une discipline efficace qui allie l'étude d'un art moderne avec l'étude d'anciennes écoles martiales du Japon.

C'est un art martial non compétitif, ponctué régulièrement de stages.

Un club dynamique qui propose deux enseignements : l'**AIKIBUDO** et le **KATORI SHINTO RYU**.

Deux professeurs et un assistant :

**Vincent MAIEZZA** : 5<sup>ème</sup> DAN AIKIBUDO, 3<sup>ème</sup> DAN KATORI SHINTO RYU, BEES 2<sup>ème</sup> degré AIKIDO spécialité AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU.

**Hervé LUX** : 3<sup>ème</sup> DAN AIKIBUDO, 2<sup>ème</sup> DAN KATORI SHINTO RYU, moniteur fédéral AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU.

**David MARTINO** : 1<sup>er</sup> DAN AIKIBUDO

assurent les cours adultes le lundi et le jeudi de 20h00 à 22h00, le cours enfants le mercredi de 17h30 à 19h00. Notre club compte 38 licenciés.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements concernant l'AIKIBUDO sur notre site internet : [asp-aikibudo.blogspot.com](http://asp-aikibudo.blogspot.com)



**L'ASP BASKET** est un club mixte. On peut y pratiquer le basket à tout âge.

- 1 équipe mixte U7 (babys),
- 2 équipes mixtes U9 (mini poussins),
- 2 équipes U11 (poussins (es)),
- 2 équipes U13 féminine et masculine,
- 1 groupe « Basket Tonic »
- 1 groupe « Basket santé »
- 2 équipes U15 féminine et masculin,
- 2 équipes U17 masculine féminine,
- 2 équipes Séniors féminines,
- 2 équipes Séniors masculines,

Partager la pratique basket dans une approche collective pour un bien-être personnel.

- 1 groupe « Basket santé »

Pour tous renseignements, notre animatrice diplômée à l'animation du Basket Santé : **Annie NOO** 06 14 74 28 94 [annienoo@hotmail.fr](mailto:annienoo@hotmail.fr)

Notre base de licenciés est assez large et notre intégration locale et régionale est de qualité.

Aujourd'hui, le projet sportif est avant tout un projet d'animation sportive de la commune et du plateau.

Il s'articule autour de la formation des jeunes.

Notre volonté de formation est à hauteur de notre engagement : l'École de Mini Basket rassemble plus de 50 enfants.

Cette école est labellisée **École Française de Mini Basket**.



Nous donnons l'occasion aux jeunes filles et garçons de continuer leur pratique jusqu'en catégorie senior et, ainsi, maintenir une activité de bon niveau pour nos équipes séniors féminine et masculine.

Pour la bonne conduite des matchs, un groupe d'arbitres et de marqueurs chronomètres formés.

Un comité nombreux peut œuvrer, pour le bon fonctionnement du club, dans des installations de grande qualité. contact : [louisalbanese@wanadoo.fr](mailto:louisalbanese@wanadoo.fr)

## ASP TENNIS

L'ASP Tennis, un club de sport vivant où l'accueil et la convivialité sont les points forts.

Le club dispose de 2 courts extérieurs et un court couvert où nous accueillons les joueurs débutants et confirmés de tout âge.

Plusieurs animations ont lieu tout au long de l'année ce qui permet aux adhérents de se retrouver autour de moments de tennis conviviaux, festifs et ouverts à tous (tournoi interne, tournoi double et son barbecue géant, animations enfants, ...)

Cette année l'ASP Tennis compte 63 licenciés, compétiteurs et loisirs compris.

Si vous souhaitez découvrir la balle jaune où règnent plaisir et performance, l'ASP tennis vous attend.



## CHŒUR DE CHÊNE A 25 ANS !!!

L'année 2020 devait être une année particulière, elle l'a été d'une manière inattendue et pas celle espérée. Cette nouvelle année avait bien débuté avec de nombreux projets et celui tout particulier de la fête des 25 ans de la chorale.

Le premier concert de l'année a été donné dans l'église de Malancourt la Montagne le 12 janvier pour fêter l'épiphanie et de nombreux concerts devaient suivre, en mars et avril à Escherange, Freyming-Merlebach, Conflans en Jarnisy et principalement, le 13 juin un grand concert pour fêter les 25 ans de la chorale, la fête de la musique, aide à l'organisation de la marche gourmande de l'ASP de Sainte Marie aux Chênes, en septembre, octobre, animation à la maison de retraite

de Sainte Marie aux Chênes, concert à Mercy le Haut, dans le service des soins palliatifs de l'hôpital Legouest, messe de Sainte Cécile chantée dans la cathédrale de Metz avec la maîtrise de la cathédrale, concert de Noël à Sainte Marie....

La pandémie a mis fin à tous ces projets, nous avons arrêté nos répétitions début mars. Reprise des répétitions mi-septembre avec un protocole particulier et limitation à 35 choristes sur les 54 inscrits, nouvel arrêt mi-octobre. Presque tous nos concerts étaient destinés à différentes associations, dommage pour elles.

Avec la reprise de cette pandémie tous nos projets sont annulés, et nous espérons que l'année 2021 sera plus sereine pour tous.

## HAUT LES CŒURS !

Comme toutes les associations de notre pays, et suite aux mesures sanitaires imposées du fait de la COVID, le club de l'amitié « Vive la Vie » a fermé ses portes le 13 mars 2020 et ce, pour une durée indéterminée.

Bien que conscients du besoin que chacun de la centaine d'adhérents ressent à se retrouver et à rompre ainsi sa solitude, les membres du comité de gestion ont décidé de ne pas rouvrir le club à la rentrée de septembre. Diverses possibilités ont été envisagées mais vite abandonnées au vu des contraintes et d'une organisation très compliquée à mettre en place (sanitaires, logistiques, pas plus de 19 personnes dans la salle, etc...).

Hormis la galette des rois (goûter offert par la mairie), les beignets de Carnaval et notre sortie annuelle à la salle P. Picasso d'Homécourt le 11 mars, nos projets n'ont donc pas pu se concrétiser. Notre détermination restant la même, ils seront remis au programme 2021 (sortie spectacle de transformistes, croisière sur le Rhin ou autre séjour, loto, etc...).

Une dictée pourra se mêler de temps à autre aux exercices de l'animation mémoire qui a lieu une fois par mois. Mon équipe et moi seront heureux de vous retrouver, anciens et futurs membres, d'entendre vos rires et de.... deviner qui se cache sous chaque masque.

Bonnes fêtes à tous.



**Dominique ROBERT**, présidente de « Vive la Vie »

tél : 06 68 18 62 35 - adresse mail : clubdelamitie-smac@outlook.fr

# Vie associative (suite)

## CCL ET COVID

Coronavirus, Covid, Sars, quel que soit son nom, ce virus a brisé la dynamique associative du CCL. Cette pandémie est arrivée au début du 3<sup>ème</sup> trimestre, au moment où la bourse aux vêtements était finalisée, où les danseuses et leur prof ne pensaient plus qu'au gala de fin d'année, les petits "pop english" se préparaient pour la restitution finale et les "théâtres" pour leur spectacle de juin. Tous les événements prévus ont été annulés et toutes les activités se sont brutalement arrêtées.

L'incertitude, ennemi invisible, s'est installée, nous rappelant combien les liens sociaux étaient indispensables à l'aventure humaine.



**Spectacle VIVA ITALIA**

*Agréable moment musical partagé par de nombreux spectateurs avant le confinement.*

Le CCL s'est confiné, s'est adapté et la communication informatique a largement suppléé le présentiel.

Et le temps a passé !

Une page planétaire se tourne, certes, mais le grand livre est toujours ouvert....



## CLUB CANIN

Le club canin Sainte Marie-aux-Chênes, malgré une année difficile pour tout le monde, est reparti sur de très bonnes bases. Beaucoup de nouveaux adhérents, une nouvelle école du chiot avec de nouveaux agrès.

Un parc Agility ouvert tous les samedis à 14h30 pour tous. Une mise en place de badges pour les trois niveaux d'éducation. Les deux premières séances gratuites et le club canin Sainte Marie-aux-Chênes est l'un des rares clubs à être ouvert trois fois par semaine. Mercredis, Samedi 14h30, Dimanches 10h00. Le club est reconnu d'utilité publique et a pour but de satisfaire un maximum de monde, sur ce parc magnifique situé zone industrielle du carreau de la mine rue de Tichemont.

## LE JUDO POUR LES ENFANTS

### Judo dès 4 ans : le « baby judo »

Le « *baby judo* » s'adresse aux enfants, dès 4 ans. Le cours dure 45 minutes. Il s'agit surtout d'une initiation où les tout-petits apprennent à se servir de leurs capacités motrices. Le professeur de judo leur enseigne principalement à gérer leur appréhension des chutes et, peu à peu, le contact avec les autres enfants du groupe.



### Les règles du judo

**Un code moral est présenté aux enfants.** Le respect de ce code est la condition première, la base même de la pratique du judo. C'est l'un des supports pédagogiques les plus importants. Les valeurs du judo sont enseignées et doivent être scrupuleusement respectées par les jeunes judokas.

Il s'agit de l'amitié, du courage, de la sincérité, de l'honneur, de la modestie, du respect, du contrôle de soi, de la politesse. Le **salut sur le tapis** est également un des moments clés de la pratique, et ce, dès le plus jeune âge des enfants.

### Le judo, un sport pour tous les enfants

Le judo est conseillé **pour tous les enfants, sans restriction**. Les personnalités des bambins peuvent d'ailleurs être amenées à évoluer sur le tapis. Des petits très timides au départ peuvent devenir beaucoup plus ouverts à force de côtoyer de nouveaux copains, lors d'exercices moteurs complexes à réaliser en duo. D'autres bambins, plutôt remuants, peuvent, quant à eux, devenir plus doux et attentifs aux règles nécessaires pour accomplir une figure demandée.

Si vous êtes intéressés par les horaires des différentes catégories, nous **contacter au 06 51 27 25 48**.

## ASP TENNIS DE TABLE

Le Tennis de Table, discipline olympique, est un sport physique mais aussi technique, tactique et surtout ludique. A Sainte-Marie, nous dénombrons 84 licenciés dont 38 jeunes. 6 équipes évoluent au sein du championnat de la Fédération Française, notre équipe fanion se trouve en Pré Nationale et 5 équipes participent au championnat COJEP, destiné à promouvoir le tennis de table au sein des clubs de la région messine.

Les entraînements ont lieu le lundi et le jeudi : trois créneaux sont disponibles, le premier de 16h30 à 18h, le second de 18h15 à 19h45 et le troisième de 20h à 21h30. Les "jeunes" sont accueillis le mercredi après-midi. Là encore, 3 créneaux, un de 16h à 17h pour les débutants, un autre de 17h15 à 18h15 et le dernier de 18h30 à 19h30. Les plus aguerris peuvent aussi se perfectionner le vendredi de 17h30 à 19h30. Nous disposons d'une salle appropriée à notre sport au gymnase Berthelot. Venez-nous y rejoindre pour un essai totalement gratuit avec prêt du matériel nécessaire ! Bien entendu, en cette période difficile, des précautions maximales sont prises pour assurer la sécurité de chacun.



## ASP PÉTANQUE

En raison de la crise sanitaire qui touche le pays depuis le mois de mars, l'activité est à l'arrêt. Les services techniques de la mairie ont mis à profit cette situation pour entreprendre quelques travaux au local pétanque : construction de toilettes pour les personnes à mobilité réduite, mise en place d'un éclairage « LED » de l'auvent et déplacement du grillage pour un meilleur accès plus sécurisé.

## LES RESTOS DU CŒUR

Avec l'arrivée de la Covid, le système de distribution a été modifié. Distanciation et masques sont obligatoires et nous accueillons une personne à la fois. Le local est ouvert tous les mardis de 13h30 à 17h30. Nous accueillons une cinquantaine de familles et nous distribuons environ 600 repas par semaine.

Une collecte a été programmée en novembre au Cora et à Lidl et la campagne d'hiver a commencé le 23 novembre. Nous lançons un appel aux bénévoles qui souhaiteraient rejoindre notre équipe.

Nous remercions vivement la mairie de Ste Marie aux Chênes pour les aides qu'elle nous apporte (local, chauffage, transport), ainsi que les communes du haut plateau pour leur participation au transport.



## ASP FOOT

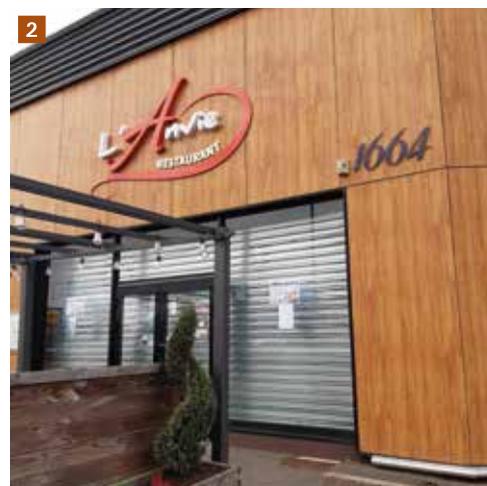


Le club compte 145 licenciés pour la saison 2020-2021. Malgré les problèmes sanitaires rencontrés et avec l'aide de la mairie, nous avons réussi à organiser un maximum d'entraînements et de matches officiels pour toutes nos catégories....

Encore merci à tous nos dirigeants et nos joueurs... Venez nous rejoindre... !



# Vie économique



## Commerces

- 1 Ouverture d'un restaurant « **Pomodoro** », spécialités italiennes, sur la zone du Sauceu
- 2 Un restaurant qui change de nom et de propriétaire sur la zone du Sauceu. « Le Petit Charolais » devient « **L'Anvie** » avec un « A » comme Alexandre. Après s'être investi pendant dix ans au « Petit Charolais », Alexandre Plancher a saisi l'opportunité de pouvoir racheter l'établissement et de continuer à le faire évoluer dans la tradition de la cuisine française. Un rêve d'enfant qui se réalise !
- 3 Le magasin d'optique « **Vision Santé** », implanté sur la zone commerciale du « Sauceu », a changé de propriétaire. C'est M. BROGLIO Victor, opticien depuis sept ans, qui a repris l'activité le 2 septembre 2020 et s'engage à garder comme collaborateur Michael, salarié depuis dix ans.
- 4 ouverture d'un stand de restauration rapide, « **Ste Marie Gourmand** », zone Champelle, rue de Tichémont-sandwiches, churros beignets, boissons... Ouvert du lundi au vendredi, de 11h à 20h - Terrasse.
- 5 M. et M<sup>me</sup> BAROTTIN, nouveaux propriétaires de la boulangerie au 1 avenue Gambetta ; pains spéciaux, viennoiserie, pâtisserie. Ouverture lundi-vendredi de 5h30 à 19h00 ; samedi de 5h30 à 18h00 ; dimanche de 5h30 à 13h30 ; mercredi, jour de repos.
- 6 rue Jean Jaurès, nouveau magasin de prêt à porter créateur « **Mareine Création** » ; confection sur mesure, retouches, accessoires.





## Service pompes funèbres

**7** Une agence de pompes funèbres a ouvert ses portes 5 rue de Gasseville, en face de la régie d'électricité. Vous pouvez contacter ces deux sœurs, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 dans leurs locaux ou 24h/24 et 7j/7 au 03 87 30 05 83 : elles vous prêteront une oreille attentive et feront le nécessaire pour vous accompagner au mieux dans cette terrible épreuve qu'est le deuil d'un être cher.

## Professions libérales

### **8** Laëtitia FOSSO

Madame Laetitia FOSSO a également ouvert son cabinet de psychologie positive au 31A avenue Gambetta, au sein de la maison médicale. Elle accompagne les personnes à titre individuel, conjugal et collectif pour développer les clés de leur épanouissement et découvrir leurs ressources afin de mieux appréhender les événements de la vie, parfois difficiles.

Elle propose également des animations collectives autour de différentes thématiques telles :

- L'intelligence émotionnelle,
- Le développement des compétences psychosociales,
- Changer d'état d'esprit, cultiver l'optimisme,
- Développer sa confiance en soi,
- Développer sa créativité,

Ainsi que l'animation d'ateliers philosophiques auprès d'un public enfants/adolescents uniquement (à partir de la grande section de maternelles)

Ses contenus peuvent être adaptés à tout public (enfants, adolescents, adultes) et à différents contextes (scolaire, périscolaire, culturel, équipes en entreprise privées et publiques, Ehpad...)



## Chiffres (au 2 novembre 2020)

- o Demandes de permis de construire : 7
- o Demandes de permis de construire modificatif : 3
- o Demandes de permis de démolir : 1
- o Déclarations préalables : 53
- o Permis d'aménager modificatif : 1
- o Autorisations travaux ERP : 3
- o Autorisations enseignes : 2
- o Autorisations de travaux internes : 40
- o Certificats d'urbanisme : 107
- o Déclaration d'intention d'aliéner : 78

En ce qui concerne le lotissement LE BREUIL :

- o Le BREUIL I (terminé) : 2 collectifs soit 63 logements, 229 maisons individuelles, une crèche communautaire et un parc municipal.
- o LE BREUIL II (en cours) : 49 maisons individuelles : il reste 2 lots à construire.
- o LE BREUIL III (prévisions de 60 lots dont un collectif) : commencement prévu début 2021.

## Le Plan Local d'Urbanisme

un document de planification pour la commune

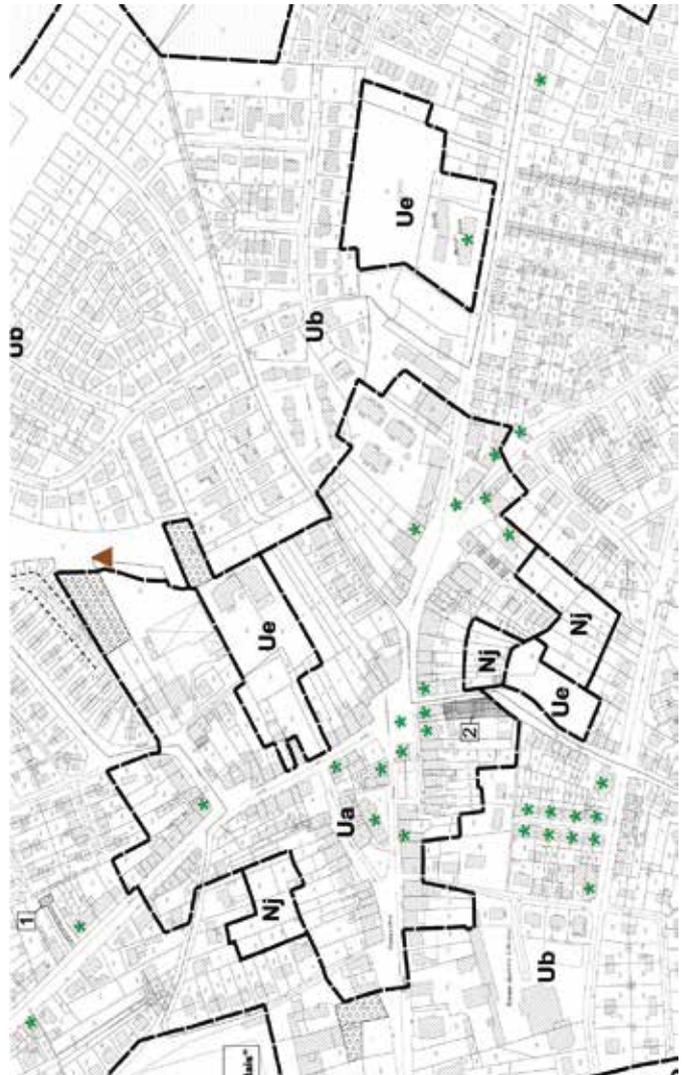
Après avoir passé plus d'un an à travailler sur l'élaboration de ce document, après avoir consulté et recueilli tous les avis des services administratifs et techniques de l'État, des chambres consulaires, des communes limitrophes, après avoir respecté les nécessités d'informations et d'enquête publique, le **PLU** est aujourd'hui **approuvé** par le conseil municipal depuis le **11 avril 2019**, et **exécutoire** depuis le **09 mai 2019**. Il a fait l'objet d'une **modification simplifiée** en date du **20 janvier 2020**.

C'est le document qui fixe désormais les règles de construction sur le territoire communal. Chaque construction doit faire l'objet d'une demande d'autorisation qui s'y réfère. Selon la surface construite, une simple déclaration préalable ou un permis de construire doit être déposé.

Le **PLU** a été élaboré suivant les orientations fixées par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de notre département. Le SCOT expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et de besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Le **PLU** de la commune de Ste Marie Aux Chênes détaille en plusieurs zonages les différentes parties de la commune, que ce soit le centre et les zones périphériques. Chacun de ces zonages a ses spécificités, ses règles de développement et de constructibilité.

Le **PLU** est consultable en mairie, ainsi que sur notre site INTERNET. Nos services administratifs se tiennent à votre disposition pour tous vos projets. (photo)



# Expression des groupes

## **POUR QUE VIVE LA LIBERTE D'EXPRESSION**

Nous sommes toutes et tous sous le choc de la mort de Samuel PATY. Ce professeur de 47 ans au collège du Bois d'Aulne dans les Yvelines était très investi et enseignait la liberté d'expression à ses élèves en cours d'éducation civique. Cela aurait pu arriver à Sainte-Marie-aux-Chênes ! Vous êtes encore plus choqués ?! Moi de même !

**La liberté d'expression, en réponse à ceux qui ne la respectent pas, nous pouvons leur dire cela ! Si une idée vous choque, vous avez une arme plus puissante que de vous en prendre aux humains cela s'appelle la liberté de penser !**

## **POUR QUE VIVE LA LIBERTE D'EXPRESSION**

L'actualité en bref SAINTE-MARIE RENOUVEAU :

Nous sommes repartis à votre rencontre dans le respect des règles des confinements successifs. Nous sommes heureux d'avoir les premiers résultats positifs suite à nos échanges avec chacun de vous.

Vous rencontrez des difficultés dans la vie, quelque soit le domaine, le politique est là pour vous y aider, en tout cas cela est mon avis. Nous sommes là pour vous aiguiller.

L'empreinte de ce mandat est et sera toujours le terrain, être à vos côtés, chez vous.

Le reste est déjà établi. Encore une fois je demande le respect du verdict des urnes et la paix dans notre commune. Félicitations à Nathalie DIDAT qui prend son rôle à cœur au sein des diverses réunions. Nous avons chacun un rôle différent à jouer, selon nos ambitions de vous servir.

**Jordan MOUROT-LARONDE**

## Ressources humaines

### Saisonniers 2020

Malgré cette année très particulière, les services techniques de la commune ont accueilli plusieurs saisonniers entre juin et août :

- Thomas BUDZIAK
- Sara CAPELLE
- Mattéo DELL'ANNUNZIATA
- Jonah KUBICKI
- Axelle NOIROT

Ils ont œuvré au maintien de la propreté de Sainte Marie-aux-Chênes ainsi qu'à l'arrosage des espaces verts.

### Nouvelle recrue

Le service administratif de la mairie de Sainte Marie-aux-Chênes accueille, depuis le 10 août 2020, une nouvelle recrue au sein de ses effectifs. Il s'agit de M<sup>me</sup> Yvonne SOCHACKI qui est affectée au service comptabilité et ponctuellement, au service accueil. Souhaitons-lui la pleine réussite dans ses différentes missions !

### CDD aux Services techniques

Jonah KUBICKI, accueilli comme saisonnier, a vu son contrat prolongé afin de pallier un surcroît d'activité. David DEMARNE est embauché pour les mêmes raisons.

### Départ

M<sup>me</sup> Yvette BRULÉ, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, a fait falloir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mai 2020, après plus de vingt ans passés à la mairie de Sainte Marie-aux-Chênes. Souhaitons-lui une bonne retraite !

## Horaires mairie

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les horaires d'accueil de la mairie ont été élargis :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30-12h00	7h30-12h00	7h30-12h00	7h30-12h00	7h30-12h00
Après-Midi	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-18h30	13h30-17h00	13h30-17h00

## État-civil 2020

- 46 naissances
- 38 décès dont 21 transcriptions (décès hors commune)
- 11 mariages célébrés
- 237 habitants dont 62 familles (170 individus)
- 11 PACS

Rappel : Chaque nouvel habitant quercussien est invité à se présenter en mairie aux heures d'ouvertures, pour procéder à son inscription auprès des services municipaux. Il se verra transmettre les informations importantes concernant la vie de la commune.

## Communication

La municipalité a étoffé ses capacités en matière de communication durant cette année 2020 :

- Panneau pocket : la commune s'est dotée de cette application, qui permet de communiquer en temps réel différentes informations aux quercussiens. Elle est disponible sur smartphone mais également sur les tablettes et ordinateurs.
- Facebook : la commune a ouvert son compte Facebook « ville de Sainte Marie-aux-Chênes ».

Lettre d'information : une newsletter est publiée trimestriellement. Vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à [webmaster-smac@orange.fr](mailto:webmaster-smac@orange.fr) avec votre nom, prénom, adresse et téléphone.

Le site Internet est toujours en place et mis à jour régulièrement, tout comme les panneaux lumineux.

## CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) rappelle qu'il existe un Registre communal confidentiel sur lequel toute personne (ou un tiers à sa demande) peut s'inscrire et qui peut ainsi être contactée « en cas de déclenchement de tout plan d'urgence : canicule, grand froid, Covid ».

Ce registre s'adresse aux personnes de plus de 65 ans résidant seules à leur domicile, aux personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, également résidant seules à leur domicile et aux personnes en situation de handicap résidant à leur domicile et bénéficiant de l'Allocation adulte handicapé (AAH), de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité. La demande peut se faire à tout moment de l'année.



M<sup>me</sup> Yvonne SOCHACKI

## Elections / listes électorales

Suite à l'augmentation de la population de Sainte Marie-aux-Chênes (4 275 habitants, au 1<sup>er</sup> janvier 2020), il a été décidé de modifier les bureaux de vote et d'en créer un 4<sup>ème</sup>.

Voici leur composition :

Gymnase ARAGO – 5 RUE ARAGO – Sainte Marie-aux-Chênes			
Bureau n°1	Bureau n°2	Bureau n°3	Bureau n°4
Annexe Grimonaux	Impasse Louis Blériot	Avenue Gambetta	Rue du 11 Novembre
Rue des Alouettes	Rue Antoine St Exupéry	Rue des Bleuets	Rue Albert Camus
Rue Antoine Ménard	Rue d'Alsace	Rue des Coquelicots	Rue des Anémones
Rue des Bergeronnettes	Rue André Malraux	Rue des Genêts	Rue Arago
Rue des Bouvreuils	Rue d'Aquitaine	Rue des Giroflées	Rue d'Ars
Rue de Briey	Rue Aristide Briand	Rue des Glycines	Avenue Jean Jaurès
Rue des Canaris	Rue de Bourgogne	Rue des Hortensias	Rue Berthelot
Rue des Chardonnerets	Rue de Bretagne	Rue des Iris	Chemin des Dames
Chemin du Moulin	Rue de Champagne	Rue des Jonquilles	Rue des ÉCOLIERS
Rue des Cygnes	Avenue de l'Europe	Rue des Lilas	Impasse la Chênaie
Rue des Fauvettes	Rue du Ferré	Rue des Lys	Impasse les Chênes
Rue du Général de Gaulle	Rue G. Clémenceau	Rue de Metz	Rue Jean de la Fontaine
Rue des Hirondelles	Rue du Gâtinais	Rue des Mimosas	Rue Jean Moulin
Impasse Ida	Impasse Maryse Bastié	Rue du Muguet	Rue Joliot Curie
Rue des Mésanges	Rue Jean Mermoz	Place de la Victoire	Rue de La Mine
Rue des Pinson	Rue Jean Monnet	Rue des Primevères	Z.I Mine Sainte Marie
Place Péderzoli	Impasse Léon Blum	Rue des Roses	Rue Mozart
Rue des Roitelets	Rue de Lorraine	Rue des Tulipes	Rue Pasteur
Rue de Rombas	Impasse Louise Weiss	Rue des Violettes	Rue Pierre Martin
Rue des Rouges Gorges	Rue Du Maréchal Leclerc		Place de la République
Rue du Roussillon	Rue de La Marne		Rue Rabelais
Zone industriel Mine Ida	Rue de Meuse		Rue Racine
	Rue de Moselle		Rue du Stade
	Rue de Normandie		Rue de Tichemont
	Rue de l'Orne		Rue Verlaine
	Rue Pierre Mendès France		Rue Victor Hugo
	Rue de Provence		ZAC Champelle
	Rue Robert Schuman		
	Rue de Seille		
	Rue Simone de Beauvoir		
	Rue Simone Weil		
	Rue du Var		
	Rue de Vendée		

## Vivre ensemble

### Parc municipal

**Il est rappelé aux familles et particulièrement aux adolescents qu'il est formellement interdit de circuler à vélo dans le parc municipal sous peine de contravention : cela est dangereux et nuit à la tranquillité des lieux. Les chiens y sont également interdits.**

### Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et tout cela par mesure d'hygiène publique.

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe.

**L'amende pour déjection canine est fixée à 35 euros.**

### Masques chirurgicaux

Un masque chirurgical met 450 ans à se dégrader. Aussi, adoptez une attitude responsable, n'accentuez pas la crise environnementale, ET JETEZ VOS MASQUES DANS UNE POUBELLE !

En cette période de crise sanitaire, certaines précautions sont à prendre.

Commencez par retirer convenablement votre masque en l'attrapant par les élastiques, sans toucher la face avant potentiellement contaminée. Une fois retiré, placez-le dans un sac plastique fermé hermétiquement pendant au moins 24 heures avant de le jeter dans la poubelle des ordures ménagères. Il en va de même pour les gants et lingettes.

Attention, précisent les autorités, il ne faut en aucun cas les jeter dans la poubelle de recyclage, au risque d'infecter les salariés qui travaillent dans les centres de tri.

Enfin, ne jetez surtout pas vos lingettes dans les toilettes. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, les interventions dans les réseaux d'assainissement se sont multipliées en raison des bouchons causés par les lingettes désinfectantes.

Des consignes simples et de bon sens qui, bien respectées, pourraient changer la donne.

Le MAIRE

**Sylvie LAMARQUE**

Agents de la collectivité				Élus	
<b>La Directrice des services, Cindy HEITZ</b>					
Services administratifs		Services techniques		École maternelle	Bibliothèque
Administration générale	Accueil - État civil Élections	Voirie, bâtiments et espaces verts	Entretien	Animation	Police municipale
<b>Responsable :</b> Julie FRANÇOIS	<b>Responsable :</b> Hugo CERNICCHI	<b>Responsable :</b> Nathalie CERNICCHI	<b>Responsable :</b> Karine MOLTÉ	<b>Responsable :</b> Karine MOLTÉ	<b>Responsable :</b> Vincent HOSSANN
<b>Comptabilité :</b> Stéphanie MONACHELLO Yvonne SOCHACKI	<b>Accueil, état civil &amp; scolaire :</b> Corinne MEYER	Stéphane DELL'ANNUNZIATA Éric FICHTER Philippe OLY Éric PERIGNON Laurent HOGNON Xavier FRANÇOIS Jonathan GRIMA Tristan BOUCHER Johan PIERDON Mario FRABETTI Isabelle TERRIER Éric FIUMARA David DEMARNE Jonah KUBICKI	Renata BERMAND Marie-Christine PASINI Sandrine DALL'ARMELLINA Marisa LORENZI Nathalie BONK Carole DALLAGNOLO Refika TIGANJ Fabienne COSNUAU Lysiane MERKLING Anais SCHMIT Stéphanie KESSLER	Sébastien MAYOT Luan CHAMPAGNE Emma CORDIER Nessie QUERBEL Natacha WEIL	<b>Responsable :</b> Corinne VIZZINO
				<b>ATSEM</b> Catherine CONREAUX Elsa SWANIOTTO Isabelle MOREAU	Lucienne PASQUINI
<b>Conseillers</b> STÉFANIAK Eugène ROBERT Dominique ROZZI Louise LITZELMANN Marie-Claire TALLOTTI Yves HAJDRYCH Norbert BARTHEL Nadine RADEK Marie-Anne RENKES Christian MIRROUCHE Bouchra CALLIGARO Thomas SOCHACKI Sébastien VATRINET Sarah KRAJECKI Brice KLINGLER Emmanuel DIDAT Nathalie MOUROT-LARONDE Jordan MERKLING Morgan					

## Valorisation des déchets

### À mettre dans les caisses jaunes :

Les emballages recyclables : emballages en plastique, emballages en métal, emballages en carton et briques alimentaires.



Tous les papiers : courriers, journaux, catalogues, publicité, etc...

### Emballages en verre :

#### À déposer en point d'apport volontaire (Cf. listing ci-après)

Pots et bocaux



### À déposer à la déchèterie :



Les produits d'entretien du véhicule :

Déchets de produits de bricolage et décoration :

Déchets de produits d'entretien et de jardin :

Déchets de produits de chauffage, cheminée et barbecue :

Déchets de produits d'entretien de la piscine :



### Ordures ménagères :

Tout le reste



## Liste des points d'apport volontaire à Sainte Marie-aux-Chênes :

Adresse	Emplacement	Conteneur enterré	Verre	Papier	Emballages	Ordures ménagères
Place Pederzoli Dante/Route de Rombas	En face du numéro 7a	X	X	X		X
1 Rue d'Ars	Parking	X	X	X		X
Rue de Metz	Mairie		X			
Zone commerciale du Sauceu	En face du magasin SAFI		X			
RD 643	Parking CORA		X			
Déchèterie - Rue Antoine Ménard - ZIL IDA			X			
Rue Berthelot	Parking cimetière		X			
Rue du Stade	Parking Stade		X			
Rue Arago	Gymnase, en face du n°18		X			
Rue des Bleuets/rue des Roses			X	X		
Rue Rabelais				X		
Avenue de l'Europe	Parking du multi-accueil		X			
Avenue de l'Europe/ Rue Jean Monnet	Mini stade		X			
Rue de la Marne			X			
Rue Jean Monnet/ Rue d'Alsace			X			



## Subvention pour l'achat de récupérateur de pluie



Récupérateur aérien :  
50%, max 125 €



Citerne souple :  
50%, max 250 €  
+100 € pour travaux aménagement



Récupérateur enterré :  
50%, max 600 €

Dossier de subvention à télécharger sur [ccpom.fr](http://ccpom.fr), compétence Environnement

**Nouveau :**  
Tous acteur et citoyen dans notre commune :  
Pour 10 demandes de subvention par commune, 1 récupérateur offert pour un bâtiment communal !

Offre réservée aux habitants des 13 communes de la CCPOM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE - 1 rue Alexandrine - 57120 ROMBAS  
Tél : 03 87 58 32 32 - E-mail : [ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr) - Site : [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)

## La commune pendant l'épidémie de COVID-19

### MARS À MAI 2020

#### Continuité du service public :

Dès le début du confinement, la Mairie a été obligée de fermer ses portes au public. Néanmoins, les élus et le personnel sont restés actifs :

- Permanence téléphonique chaque matin avec ouverture sur rendez-vous pour les urgences.
- Mise en place d'une astreinte 24h/24.
- Rondes de la police municipale.
- Continuité du service public de salubrité.
- Télétravail pour les services administratifs.
- Suivi des personnes isolées : de nombreuses personnes ont été contactées, notamment plus de 300 personnes âgées, afin de prendre de leurs nouvelles et de vérifier qu'elles n'étaient pas isolées dans cette période difficile.
- Communication permanente avec les administrés via le site Internet, panneau pocket, etc. ...

### MAI 2020

#### Distribution de masques :

La commune a distribué un masque en tissu à chaque administré de plus de 6 ans au gymnase Arago et ce, fin mai, dès la sortie du 1<sup>er</sup> confinement. Puis, deux autres masques ont été donnés, par foyer, lors de la distribution du bulletin municipal.

#### Réorganisation des services :

La commune a été obligée de revoir les horaires et l'organisation de ses services et ce, pour plusieurs raisons :

- Désinfecter de manière régulière les bâtiments publics et spécialement les écoles et le périscolaire, avec la présence constante du personnel d'entretien dans les locaux ;
- Assurer la sécurité des agents et notamment en matière de distanciation sociale.



### NOVEMBRE 2020

#### Organisation de tests :

La commune, en partenariat avec les cabinets infirmiers de Sainte Marie-aux-Chênes, a mis en place plusieurs demi-journées de tests COVID-19, antigénique et PCR, dans la salle de spectacle, située 3 Rue Arago, les 4, 8, 22 et 29 décembre 2020. La municipalité remercie les infirmières KISSIENNE Delphine, TREVISAN Carine, GASPARIINI Laura et HEIN Fabienne.

# Régie d'électricité

Une année en demi-teinte



## La crise sanitaire

Comme la plupart des services et des entreprises, la Régie d'Electricité a dû, bien qu'elle ne fût pas considérée comme prioritaire, ce qui peut paraître surprenant compte tenu de l'importance de l'électricité dans la vie courante, faire face à la situation pour assurer sa mission et la continuité de la fourniture et des services, cela 24h/24.

C'est donc sans moyens de protections ni de consignes ou recommandations précises qu'il a fallu s'organiser. Ce qui a été fait.

L'objectif n° 1 a donc été de prendre les dispositions pour préserver la santé du personnel de façon à ce qu'il y ait toujours une présence pour assurer la mission.

Suite à la décision de confiner le pays, plusieurs salariés ont fait valoir leur droit de retrait. Pour pallier les absences, les moyens permettant la pratique du télétravail ont été développés. Nous en profitons pour remercier vivement notre prestataire informatique pour le travail accompli. Il se reconnaîtra puisqu'il est quercussien.

Les propositions de soulager les entreprises en difficulté ont été appliquées.

Sur le plan technique, certains chantiers programmés ont été soit retardés soit reportés. Toutes les urgences ont néanmoins été traitées. Il y a eu ici ou là quelques retards sans grandes conséquences ; nous remercions les usagers concernés pour leur patience et leur compréhension.

Il convient de souligner l'aspect rassurant de la mutualisation convenue l'an passé avec les régies de Marange et de Montois.

De nouvelles dispositions ont été prises, pour satisfaire aux exigences du nouveau confinement.

Enfin, qu'il nous soit permis de rendre hommage à tous ceux qui, pour l'intérêt général, le souci des autres, ont œuvré et œuvrent toujours, au péril de leur propre santé pour soulager ceux qui souffrent ou qui ont contribué à maintenir les services dont chacun a besoin au quotidien.

**Le virus circule toujours  
Respectons les gestes barrières**

# Régie d'électricité (suite)

## Qualité de la fourniture

Le souci de la qualité au quotidien est une culture et un objectif permanent à la régie. C'est ainsi qu'une part des investissements y sont consacrés chaque année. L'amélioration des services est permanente. Nos moyens de production ont été sollicités pour soutenir le réseau lorsque c'était nécessaire. La fiabilité de cette installation a été vérifiée à chacune de ces occasions, ce qui démontre l'intérêt de cet investissement.

Deux micro-coupures (quelques secondes) d'origines externes ont été constatées au cours de l'exercice.

La première, le 16 juillet vers 15h15, suite à l'arrachement d'un câble 20 000 volts à la carrière de Malancourt.

La seconde est intervenue un dimanche matin, lorsqu'une montgolfière a percuté un réseau aérien de 20 000 volts au niveau de la commune d'Anoux la Grange.

Par chance, aucun accident corporel n'a été constaté.

## Conseils à nos usagers

Si une interruption de fourniture survient :

- Vérifiez que le disjoncteur principal ou divisionnaire est bien enclenché et si vos voisins sont également concernés.

Il est fort probable que le service d'astreinte se préoccupe du problème ; soyez patients.

- Si c'est votre disjoncteur qui a déclenché, il est possible que ce soit une défaillance de l'un de vos appareils ou du disjoncteur lui-même. Dans ce cas, débranchez tous vos appareils ou les disjoncteurs divisionnaires qui protègent chacun des circuits et réenclenchez le disjoncteur principal. S'il tient, réenclenchez progressivement les divisionnaires ou rebranchez les appareils jusqu'au redéclenchement du disjoncteur principal. Cette fois, c'est certainement l'appareil en défaut qui est en cause. Éliminez-le et réenclenchez le disjoncteur.

## Activités particulières

**Postes et réseaux :** le poste « entre deux prés » donnait quelques signes d'inquiétudes ; suite au confinement général, sa rénovation programmée pour le 16 mars a été reportée au 18 juin. Les travaux se sont bien passés, la mise en place d'un groupe de secours a évité une interruption de la fourniture. De même les travaux de remplacement du tableau d'arrivée de CORA qui devaient débiter le jour du confinement ont été reportés en septembre. Là aussi, la bonne organisation du chantier a permis le bon déroulement de l'opération sans déranger le fonctionnement du commerce ni les usagers concernés.

**Autres développements :** qu'il s'agisse de la zone commerciale du « Sauceu » ou du lotissement du « Breuil », les sollicitations pour de nouveaux raccordements ne faiblissent pas. Les anticipations qui ont guidé les investissements de la régie permettent de faire face sans retard à toutes les demandes, donc au développement de la commune.

**Autres investissements :** dans l'attente de nouvelles technologies de comptage, les équipements de relève des compteurs existants ont été remplacés. Il en a été de même pour une partie des équipements informatiques qui ont été renouvelés et dotés d'un serveur facilitant, entre- autre, le travail à distance.

Engagé depuis une dizaine d'années, le programme de géo référencement qui consiste à repérer les réseaux dans les trois dimensions est terminé. Il permet de répondre aux exigences d'une obligation visant la sauvegarde de ces réseaux aériens ou enfouis et les risques d'accidents qu'ils représentent. Cette opération permet désormais de préciser avant tous travaux, et avec la précision requise, les remplacements de réseaux, pour ainsi éviter les dommages qui ont quelques fois eu pour conséquences des accidents corporels. Cette opération aura coûté près de 80 000€ étalés sur plusieurs années et entièrement pris en charge par la régie.

## Autres chantiers engagés :

- Suppression des réseaux en fils nus des rues des Lilas et Lys qui en cas de rupture présentent des risques d'électrocution. Deux impasses à Grimonaux ont également été traitées en cours d'année.
- Élimination d'un câble 20 000 volts enfoui présentant des risques de défaillance. Dans tous les cas, il est à noter que la sécurité des biens et des personnes, le confort des usagers par la fiabilisation des équipements font partie des priorités qui conduisent aux choix des dépenses décidés par le conseil d'administration.



### Autres activités :

- Illuminations de fin d'année : en collaboration avec l'équipe municipale et le personnel communal, la régie installe et dépose depuis de très nombreuses années, les décorations de Noël. Pour minimiser les coûts que représentent cette activité, c'est le personnel communal qui en assure la maintenance. L'agent est installé dans les locaux de la régie avec les moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. Ainsi, réparer pour ne pas jeter ou gaspiller est la pratique de la commune et de la régie depuis toujours, c'est-à-dire 30/40 ans. Par ailleurs, toujours par souci d'économie, la modernisation des réseaux enfouis ou aériens est constante et adaptée en vue d'une réduction des consommations d'énergie.)

## Informations pratiques

### Accès aux services :

- Accueil aux bureaux du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 sauf le vendredi après-midi. Le samedi de 8h30 à 10h00.
- En dehors des horaires d'ouvertures, un service d'astreinte est assuré 24h/24 pour traiter les urgences et les incidents. Nous ne pensons pas qu'il soit raisonnable de recourir vers 22h00 à ce service pour signaler un lampadaire qui ne fonctionne pas. Pourtant, ce n'est pas rare... !

Respectons le repos du personnel.

**L'agence en ligne :** elle permet de gérer les contrats et les factures, suivre les consommations, créer des alertes.

**Relève des compteurs :** sauf pour les professionnels ou les mensualisés, la relève est trimestrielle, soit en général en février-mai-août/septembre et novembre/décembre. Les factures sont émises et distribuées une quinzaine plus tard.

**Recouvrement :** les possibilités de règlement de vos factures sont multiples ; selon votre choix vous pouvez régler soit :

- Par prélèvement automatique après accord de votre part, mensuellement selon un échéancier en accord avec le demandeur, en ligne selon la procédure indiquée sur votre facture.
- A la régie : par chèque qui peut être déposé dans la boîte à lettres ou à l'accueil ; par carte bancaire à l'accueil ; en espèces (à éviter).
- Directement au Trésor Public de Rombas.

### Traitement des retards de règlement ou impayés :

Chaque facture dispose d'un délai de paiement au-delà duquel le Trésor Public enclenche automatiquement l'envoi de lettres de rappel. S'ensuit une procédure pouvant aller jusqu'à la coupure, ce qui engendre des frais supplémentaires. Soyez donc vigilants. A noter que dans le cas de prélèvements, un compte non approvisionné provoque le rejet qui fait également l'objet de frais supplémentaires. Si le problème est répétitif, le prélèvement peut être annulé.

**Le chèque énergie :** depuis quelques années, l'état a institué le « CHÈQUE ÉNERGIE ». L'objectif est de soulager le pouvoir d'achat des utilisateurs d'électricité, gaz, fuel... Ces chèques sont attribués chaque année selon des critères bien définis par l'organisme chargé de cette opération. Ils sont généralement distribués à partir d'avril/mai. Le montant du chèque est déduit de la facture et ce montant est valable jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

G. NEUBERT



## **Bulletin Municipal - Décembre 2020 – N° 2**

Rédaction : commission communication de Sainte Marie-aux-Chênes  
2 Place François Mitterrand – Tél. 03 87 61 91 01 – Courriel : [commune-smac@orange.fr](mailto:commune-smac@orange.fr)

Conception et impression : Est-Imprimerie - © iStock - Dépôt légal n° 202012.0000 - 4<sup>e</sup> trimestre 2020